



Recuperation d'un appartement suite a son depart

Par **moureau viviane**, le **04/12/2009** à **08:21**

Bonjour,

le 18 novembre 2009 je suis informe par mon locataire qu'il pose son preavis
le preavis est d'apres le contrat de 3 mois
le 30 novembre 2009 le locataire quitte l'appartement demenega ses meubles
le preavis n'est pas respecte
je voudrais recuperer les clefs et faire l'etat des lieux
le 4 decembre 2009 le locataire n'as toujours pas ni regle le loyer de decembre
ni fait faire l'etat des lieux
je voudrais savoir si je peux de mois meme reprendre possession de mon
appartement compte tenu que celui ci est vide

Dans l'attente de votre conseille je vous adresse mes remerciements

Par **jeetendra**, le **04/12/2009** à **10:37**

Association Départementale d'Information sur le Logement du Gard (ADIL)
7 Rue Nationale
30000 Nîmes
04 66 21 22 23

Bonjour, appelez l'Association ADIL à Nimes, ils tiennent des permanences juridiques à

l'attention des parties au bail (propriétaire, locataire) et vous aideront, contactez également un Huissier de Justice pour voir ce qu'il y a lieu de faire dans l'immédiat, courage à vous, bonne journée.

Par **hammam**, le **04/12/2009** à **19:20**

non, vous n'avez pas le droit de rentrer dans l'appt, le locataire pourrait vous accuser de violation de domicile, vous devez prendre un rdv avec un huissier pour faire constater son départ, si vous n'avez pas les clés il vous fera payer le serrurier, et pour cette intervention c'est vraiment pas donné, bon courage.